

4 décembre 2014
CCP

Élections

Commission Consultative Paritaire AGENTS CONTRACTUELS

En 2011, confirmant et accentuant le résultat des précédentes élections, vous nous avez majoritairement confié la responsabilité de vous représenter dans les différentes CCP, véritables instances de défense des intérêts des agents contractuels, mises en place en 2009 grâce à l'action de la FSU. Dans chacune, forts de cette légitimité représentative, les élu-e-s de la FSU n'ont eu de cesse de mener le combat, pour contraindre l'administration à rétablir dans leurs droits chaque collègue indûment lésé et d'œuvrer à une amélioration des conditions de travail et d'emploi de tous.

La titularisation de tous les agents contractuels, reste la priorité de la FSU!

La FSU, première organisation syndicale du Ministère, contrairement à d'autres, modifiant leurs priorités en fonction des intérêts électoraux, considère que la première source de la précarité vécue par les personnels est inhérente au contrat. Ce faisant, même si militant-e-s et élu-e-s de la FSU soutiennent et défendent localement leurs collègues non-titulaires et œuvrent dans les instances nationales pour que les conditions d'emploi des contractuel-le-s équivalentes à celles des titulaires, notre objectif demeure, l'accès de toutes et tous au statut de fonctionnaire. La FSU se bat pour un nouveau plan de « réelle » déprécarisation, qui n'exclut pas, comme l'actuel, les agents exerçant à moins de 70%, ne discrimine pas les employeurs pourtant publics (EPLEFPA, établissements du SUP, MAAF, MEN, etc.), ne fixe pas arbitrairement de date fixe pour l'acquisition de l'ancienneté nécessaire et octroie à chacun-e le choix d'être titularisé-e dans sa structure.

**EN VOTANT MASSIVEMENT pour la FSU,
c'est cette exigence
que vous porterez devant le Ministre.**

snetap
FSU

snesU.p

U.
FSU.

Snuitam

Snep

Agents contractuels, vous avez des droits ! EN VOTANT FSU, vous serez entendus !

Partout où la FSU était majoritaire, le rapport de force instauré avec l'administration, nous a permis d'obtenir des avancées au bénéfice de tous les contractuels :

- Une revalorisation salariale historique et des droits anciennement réservés aux titulaires pour les ACEN.
- Un accompagnement réel, un suivi efficace et une défense déterminée des collègues dans les CCP nationales, régionales ou locales.
- L'ouverture de 70 places au concours direct de technicien pour la titularisation des contractuel-le-s des services vétérinaires exclus des dispositifs de déprécarisation.

Dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP), les élu-e-s de la FSU continueront :

- De combattre les licenciements et les non-reconductions de contrats en particulier pour celles et ceux travaillant, souvent depuis des années, sur des missions permanentes de service public.
- De se battre pour obtenir des rémunérations (grilles indiciaires et primes), des droits sociaux (chèques vacances, prestations sociales) et des conditions de travail et d'emploi identiques aux titulaires exerçant des fonctions analogues.
- D'exiger l'extension des attributions de la CCP pour une véritable défense collective de tous : droit à la formation, prise en compte des qualifications, mobilité, recours individuels, etc.
- De lutter contre toutes les formes de précarité (psychologique, sociale et matérielle).
- De revendiquer que la gestion de l'ensemble des agents contractuels soit nationale et non régionale ou locale, pour une véritable justice entre les personnels et ainsi éviter les dérives clientélistes.

Localement, régionalement, nationalement, défendre les droits de chacun dans l'intérêt de toutes et tous, tel est notre engagement !



**Dès réception du matériel de vote
et avant le 04 décembre 2014**

Votez et Faites voter

Fédération Syndicale Unitaire

Conformément à ses mandats d'unité syndicale, la FSU a activement proposé, au niveau régional, des alliances à d'autres organisations syndicales œuvrant pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.